

2.6	Vol aux biens mobiliers confiés <i>(limitation à 10 000 EUR pour les appareils électriques et électroniques)</i>	40 000 EUR	10%
			mini 200 EUR maxi 800 EUR
2.7	Vol vestiaire	5 000 EUR	10%
			mini 200 EUR maxi 800 EUR
2.8	Dommages aux animaux confiés :		
	a) par animal*	10 000 EUR	200 EUR
	b) par année d'assurance*	100 000 EUR	
	<i>*sauf si garantie supérieure souscrite (voir p2 des Dispositions Particulières).</i>		
2.9	Dommages aux biens des préposés Vol, détournements des préposés ou négligences	50 000 EUR	10%
			mini 200 EUR maxi 800 EUR
2.10	Traitements agricoles par produits phytosanitaires	300 000 EUR	10%
			mini 200 EUR maxi 800 EUR

## B. RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

1.0	Tous dommages confondus <i>par sinistre et par année d'assurance</i>	1 600 000 EUR	--
1.1	Dont immatériels non consécutifs	150 000 EUR	10%
			mini 200 EUR maxi 800 EUR

## C. FRAIS VETERINAIRES – DOMMAGES DE COLLISION

1.0	Frais Vétérinaires	10 000* EUR	10%
			mini 200 EUR maxi 800 EUR
2.0	Dommages de Collision	3 000 EUR	10%
	<i>L'indemnité est fixée par notre vétérinaire expert.</i>		

## D. PROTECTION PENALE ET RECOURS

1.0	Protection Pénale et Recours	35 000 EUR	Seuil d'intervention minimum en Recours 300 €
-----	------------------------------	------------	--

Le présent contrat est valable du 07/04/2013 au 31/10/2013 inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le présent contrat.

### Extension de Garanties

➤ Garantie « Individuelle Accident » étendue aux :

- ➔ Cavaliers de passage
- ➔ Groupes

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Caen, le 30 mai 2013

L'Agent Général Mandataire,

#### CABINET PEZANT

\* GENERALI assurances  
25, quai de la Londe - BP 3032  
14017 CAEN CEDEX 2  
Tél. 02 31 06 06 09 - Fax : 02 31 06 15 55  
Courriel : caen@agence.generalif.fr

